

# Notice d'information à destination des employeurs et des salariés des entreprises adhérentes concernant le recueil des coordonnées personnelles par l'ahi33

## Protection des données personnelles

L'ahi33 est responsable du traitement de ces données et héberge les données collectées.

## Finalités du traitement de données

Dans le cadre du dispositif du suivi qualité des services fournis, du rappel des rendez-vous et de l'information de ses bénéficiaires, de la création d'un espace numérique individuel, l'ahi33 collecte les coordonnées des personnes dont elle assure le suivi en santé au travail.

## Base légale

Les données traitées sont fournies par les individus avec leur consentement.

## Nature des données collectées ou susceptibles d'être collectées

L'ahi33 collecte des données suivantes auprès des personnes dont elle assure le suivi en santé au travail :

- **Adresse e-mail** - permet au patient de recevoir un lien vers les enquêtes de satisfaction, ainsi que des documents liés à son suivi de santé et à la prévention sur son poste de travail. Permet l'envoi des informations de connexion à l'espace numérique individuel.
- **Numéro de téléphone** - permet l'envoi de rappels des rendez-vous avec les professionnels de l'ahi33 et l'authentification de l'identité lors de la connexion à l'espace numérique individuel.
- **Adresse postale personnelle** - permet l'envoi d'informations individuelles et l'orientation des individus pour les services dépendant de leur lieu de résidence (notamment pour le maintien dans l'emploi).

## Destinataires des données personnelles

Les données personnelles collectées sont destinées à une utilisation par l'ahi33. Elles ne peuvent être cédées à un tiers.

## Durée de conservation des données personnelles

Les données des usagers sont archivées en même temps que le dossier médical lorsque le suivi en santé au travail de l'individu par l'ahi33 est interrompu.

Les données personnelles sont conservées pendant une durée de 50 ans.

## Droit des individus dont le suivi en santé au travail est assuré par l'ahi33

Les individus dont le suivi en santé au travail est assuré par l'ahi33 peuvent refuser de transmettre leurs coordonnées personnelles.

Les patients qui reçoivent des informations peuvent modifier ou supprimer leurs données personnelles en contactant le secrétariat du médecin du travail qui assure le suivi de leur entreprise.

En cas de non-respect de leurs droits, les patients peuvent introduire une réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).